CRÉPY en VALOIS
MODERNITÉ & TRADITION

DÉCISION DU MAIRE N° DEC2025-100

MARCHÉ N°25TIC19
LOGICIEL DE GESTION PETITE ENFANCE, ENFANCE, SCOLAIRE, RESTAURATION ET D'UN PORTAIL FAMILLE

Le Maire de la Ville de CRÉPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la consultation menée sous forme de procédure adaptée pour la fourniture d'un logiciel de gestion petite enfance, enfance, scolaire, restauration et d'un portail famille,

DÉCIDE

Article 1 :
Un marché public de services est conclu avec la société TECHNOCARTE située à FOS-SUR-MER (13270), 370 allée Charles LAVÉRAN - ZA de Lavalduc, représentée par Monsieur David CHABERT, Directeur général.

Article 2 :
Le montant total pour la durée du marché (six ans) s'élève à 74.446,65 €/HT (86.907,18 €/TTC), décomposé comme suit :

- Coût annuel correspondant à la licence, l'hébergement, la maintenance et l'assistance technique et fonctionnelle : 5.941,35 €/HT (7.129,62 €/TTC), révisable annuellement selon les modalités prévues au marché.
- Coût à l'installation correspondant aux prestations d'installation, au paramétrage, et à la formation des utilisateurs : 38.798,55 €/HT (44.129,46 €/TTC).

Soit pour la 1ère année : 38.798,55 + 5.941,35 = 44.739,90 €/HT (51.259,08 €/TTC)

Article 3 :
Le marché est prévu, à compter de la date prévisionnelle du 1er octobre 2025 (mise en œuvre opérationnelle au 1er janvier 2026), pour une durée d'un an, reconductible cinq fois tacitement, soit une durée globale maximale de six ans.

Article 4 :
La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 29 septembre 2025.

Par délégation du Conseil municipal,
Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois

MAIRIE DE CRÉPY-en-VALOIS (Oise)

PUBLICATION
Date de mise en ligne sur le site Internet de la Commune :
02 OCT. 2025

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20250929-DEC2025-100-DE
Date de télétransmission : 02/10/2025
Date de réception préfecture : 02/10/2025